



**l'Assurance
Maladie**

Charente-Maritime

AGISSEZ POUR VOTRE SANTÉ

Médecin traitant, mutuelle, compte ameli,
Mes Tips santé... agissez pour votre santé.



“ CE QUE JE FAIS ”



Je déclare
un médecin
traitant



J'adhère à
une mutuelle



J'ouvre mon
compte ameli



Je m'abonne à
@mes_tips_
sante

LES BONS RÉFLEXES



Déclarez un médecin traitant lors d'une consultation auprès d'un médecin.



Optimisez vos remboursements en adhérant à une mutuelle complémentaire.



Ouvrez votre compte personnel ameli ou téléchargez l'application ameli pour :

- > consulter vos remboursements de soins ;
- > commander votre carte Vitale. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;
- > commander votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ;
- > actualiser et gérer vos informations personnelles (adresse, téléphone, coordonnées bancaires...) ;
- > etc.



Vous rencontrez des difficultés financières pour vous soigner ? Vous pouvez bénéficier d'aides, sous certaines conditions, en contactant votre caisse d'Assurance Maladie. Vos conseillers Centre de formation sont aussi des relais de votre santé. Vous pouvez leur en parler.

Vous pouvez évaluer vos droits à la Complémentaire santé solidaire sur mesdroitssociaux.gouv.fr.



Faites un bilan de santé régulièrement (tous les 2 ans) au centre d'examen de santé de Niort ou d'Angoulême, offert par l'Assurance Maladie. Bénéficiez d'un rendez-vous avec un dentiste pour vous assurer de la bonne santé de vos dents.



Prenez un rendez-vous téléphonique/ physique depuis votre compte ameli, avec l'un de nos conseillers qui vous aidera dans vos démarches.



Abonnez-vous au compte Instagram de l'Assurance Maladie @mes_tips_sante et obtenez des informations pour prendre en main votre santé.



Ouvrez votre carnet de santé numérique Mon espace santé. Vous pourrez stocker et partager vos documents et données de santé en toute confidentialité.

